
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Journée des solidarités : le Département réorganise ses schémas sociaux

14 février 2019

Le code de l'action sociale et de la famille fait du Département le chef de file de l'action sociale¹, et prévoit également des schémas d'organisation sociale et médico-sociale, établis pour une période maximum de cinq ans en cohérence avec les autres schémas.

Le Département est compétent pour élaborer ces schémas dans le domaine des personnes handicapées ou en perte d'autonomie, ainsi que dans celui de l'accueil des mineurs en difficulté.

Enfin, dans le domaine de l'insertion, il revient également au Département d'arrêter le Plan départemental d'insertion.

Depuis 2009, le Département a fait le choix d'élaborer des schémas globaux d'action sociale, dépassant largement ses obligations réglementaires. Les schémas sociaux fondent ainsi dans une approche partenariale la politique du Département dans le domaine social autour de la notion d'investissement social. Partant du postulat que les dépenses sociales ne sont pas une charge mais un investissement dans l'humain, Laurent Ughetto a tenu à rappeler que **pour le conseil départemental, les dépenses sociales représentent un engagement du Département en faveur des Ardéchois.**

C'est dans ce cadre que s'est déroulée ce 14 février la journée des schémas sociaux, rassemblant les différents partenaires du Département et les élus du conseil départemental autour de ce véritable chantier social qui se déroulera sur plusieurs mois afin de baser ce nouveau schéma sur une participation citoyenne. **Son organisation sous forme d'ateliers participatifs répond à la demande des partenaires sociaux** présents le 25 septembre 2018 lors de la journée de la semaine de la transition consacrée à l'investissement social.

« Nos ambitions vont au-delà des compétences qui nous sont confiées. Nous aurions pu nous contenter de faire ce que nous demande la loi, à savoir un seul schéma basique, réglementaire et déconnecté de la réalité des besoins du terrain. Nous avons préféré faire le choix de travailler avec les professionnels et les partenaires, et de nous appuyer sur l'expertise de chacun. Cette journée du 14 février donne le top départ à un vaste chantier qui vise un seul et unique objectif : faire en sorte que l'action du Département réponde aux besoins des Ardéchois à tous les âges de leur vie, de l'avant naissance au grand âge », a rappelé Laurent Ughetto lors de son discours d'ouverture.

L'idée de cette journée : ancrer le prochain schéma autour des besoins des quatre territoires d'action sociale (DTAS) à travers les observations des différents partenaires du Département et la participation citoyenne. Ces nouveaux schémas se baseront également sur l'expérience apportée par les schémas précédents.

¹ Art L113-2 « Le Département définit et met en œuvre la politique d'action sociale, en tenant compte des compétences confiées par la loi à l'État, aux autres collectivités territoriales ainsi qu'aux organismes de sécurité sociale. Il coordonne les actions menées sur son territoire qui y concourent ».

Contact : Sandrine Barberino / Isabelle Seren / Corine Fontanarava / 04 75 66 71 46 – com@ardeche.fr

